



## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2014

XXXXX

### PROCES-VERBAL

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 04 février 2014 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Joël DUQUENOY, Maire.

**Etaient Présents :** Joël DUQUENOY, Yolaine OBEIN, Jean-Claude BARRAS, Marie-Paule BOUTOILLE, Guillaume BOYAVAL, Corinne REANT, Louis ANSEL, Jean-Jacques KUDLINSKI, Jean Pierre LAMIRAND, Yvonne MAGHUE, Arnaud WILQUIN, Didier TALLEUX, Marie-Claude LORRY, Yves CAPELLE, Marie-José THOUILLEZ, Didier RANVIN, Christine COURBOT, Sandrine REGNIER, Christelle CHARLEMAGNE, Alain RICOUART, Caroline SAUDEMONT, Frédéric VANRECHEM

**Absents excusés :**

Françoise LAMBRECHT qui a donné pouvoir à Yolaine OBEIN

**Absents non excusés :**

Brigitte IOOSSEN, Françoise LEFAIT, Jean-Michel LEMAIRE, Christine PRINGARBE, Laurence LEGIER, Lynda PETITPRE

### PROCES VERBAL

Le quorum étant atteint, Monsieur Joël DUQUENOY ouvre la séance. Répondant aux convocations qui leur ont été adressées par courriers à leur domicile le 24 janvier 2014, les conseillers municipaux de la Ville d'ARQUES se sont réunis le 04 février 2014 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Joël DUQUENOY fait procéder à l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2013.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises ci-après par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

<b>DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE</b>
---------------------------------------

Le 10 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de confier à la Société DELEZENNE à HENIN BEAUMONT pour un montant de 30 784,70. € HT (Montant minimum annuel 18 000,00 € HT – Montant maximum annuel 40 000,00 € HT ) pour une durée d'une année reconductible 3 fois un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

- Le 11 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de confier à la Société SMACL à 79 NIORT les Services d'Assurances pour dommages aux biens et risques annexes pour le groupement de commande comprenant la ville d'ARQUES et le C.C.A.S d'ARQUES, pour un montant global de 37 784,02. € HT, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Le 11 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de confier au centre de formation CREPS de Wattignies – l'action de formation obligatoire à l'exercice des fonctions de Maître Nageur Sauveteur CAEPMNS pour un montant de 30€ TTC et de signer la convention découlant de cette action formation.
- Le 12 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de signer un contrat avec Fabien MERTEN, pour un stage de soundpainting à l'école municipale de musique, les samedi 15 et dimanche 16 février 2014 de 9h à 17h. Une restitution publique est prévue le dimanche à 17h à l'issue de ce stage. La ville d'Arques paiera Fabien MERTEN 493.32 € (quatre cent quatre-vingt-treize euros et trente-deux centimes) comprenant la prestation, l'hébergement et les frais kilométriques par mandat administratif sur présentation d'une facture, sous 30 jours
- Le 19 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de signer un contrat avec « La Friterie Cathy » pour un montant de 300 € TTC (transport inclus), pour une prestation le 17/01/2014 à la salle du COSEC.
- Le 19 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de signer un contrat avec « Les Musiciens du Nord » pour un montant de 600 € TTC (transport inclus), pour une représentation le samedi 11 janvier à 20h.
- Le 19 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de signer un contrat avec la « Société PHENIX » pour un montant de 12 243.60 € TTC (transport inclus), pour une prestation le 16 et 17 janvier 2014.
- Le 19 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de confier à l'entreprise individuelle « Dominique LEFEVRE-consultant » pour un montant de 3675,00€ HT la prestation annuelle de maintenance du système de télégestion du chauffage des bâtiments de la ville d'Arques
- Le 23 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de signer un contrat avec l'association loi 1901 CIRK TRIFFIS, pour des cours à l'école de danse municipale, les samedis 11, 18, 25 janvier et 1, 8 et 15 février 2014 de 10h à 15h30. La ville d'Arques paiera l'association 1320.00 € TTC
- Le 28 décembre 2013 Décision de Monsieur le Maire de signer une convention de prestations de service d'un montant de 240.40 € pour l'animation d'un atelier d'écriture créative et poétique dans le cadre du printemps des poètes le samedi 15 mars 2014 de 14H30 à 16H30, avec la Brouette Bleue, à la médiathèque d'Arques.
- Le 06 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de confier au Centre d'Aide par le Travail de Saint Martin Au Laërt l'entretien de différents espaces verts dans la commune pour un montant de 19 684.93€ TTC pour l'année 2014
- Le 08 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de confier au centre de formation ESEC Formation – Entre Sens et Etre en Corps l'action de formation permettant à un agent de se perfectionner pour un montant de 2350 TTC concernant le cycle 2.
- Le 08 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire d'accorder, dans le cimetière communal de la Garenne, une concession cavurnes de 50 ans à compter du 30 décembre 2013 située Section jardin du Souvenir N°01 - cavurne 02, au nom des demandeurs, M (†) et

Mme PICAUVET WASTABLE Gérard et Marie-Claire, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 700.00 €.

- Le 08 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire D'accorder, dans le cimetière communal de la Garenne, le renouvellement de la concession à 15 ans à compter du 06 décembre 2013 située Section E21 - Parcelle 25, au nom du demandeur Mme DUYME née GODON Réjane, agissant pour les cohéritiers de M (†) et Mme (†) GODON LOGEART Albert à titre de renouvellement de concession et moyennant la somme de 101.25 €.
- Le 08 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de signer une convention de prestations de service d'un montant de 699.36 € pour l'animation d'une soirée sur le thème de la Saint Valentin le vendredi 14 février 2014 de 19H00 à 21H30, avec Christine Charpentier, à la médiathèque d'Arques.
- Le 09 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de confier à la Société LE CHEQUE DEJEÛNER à GENNEVILLIERS la fourniture et livraison le titres restaurant pour le groupement de commande comprenant la ville d'Arques et le CCAS d'Arques pour un montant de 156 850,00 € par an pour l'année 2014 reconductible 4 fois une année
- Le 09 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de confier à la Société COFELY SERVICES à VILLENEUVE D'ASCQ l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement des eaux et de traitement de l'air de la piscine communale pour un montant de 29 807,63 € HT l'an pour une durée de cinq années à compter du 06 janvier 2014
- Le 13 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de signer un contrat avec la « Société PHENIX » pour un montant de 12 675,60 € TTC (transport inclus), pour une prestation le 1<sup>er</sup> février 2014.
- Le 15 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de confier à la Société RAMERY TP à LEULINGHEN BERNES les travaux d'aménagement de voirie dans les rues de Lille, Gambetta et Henri Puype pour un montant de 928 724,52 € HT
- Le 15 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire D'accorder, dans le cimetière communal de la Garenne, une concession de 30 ans à compter du 15 janvier 2014 située Section F14 - Parcelle 38, au nom des demandeurs, M et Mme LAHAYE CLAIRET Marc et Sabine,, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 202.50 € à laquelle s'ajoute la somme de 930 € pour la fourniture d'un sarcophage 3 places.
- Le 16 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de signer un avenant au marché passé avec la Société V2 R Ingénierie à SAINT MARTIN BOULOGNE en groupement avec la Société ERC à ARRAS pour un montant de 3 659,96 € HT pour la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de voirie dans les rues Henri Puype, Lille et Gambetta suite à la fixation d'un nouveau coût prévisionnel des travaux.
- Le 17 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat pour l'animation d'un récital de poésie dans le cadre du Printemps des poètes le samedi 15 mars 2014 de 20H00 à 22H00, avec Patrice Dufetel de l'association Cattleya, à la médiathèque d'Arques.
- Le 17 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat pour la participation au récital de poésie dans le cadre du Printemps des poètes le samedi 15 mars 2014 de 20H00 à 22H00, avec l'Ecole de la seconde chance, à la médiathèque d'Arques.

Le 20 janvier 2014 Décision de Monsieur le Maire de confier à la société Teamnet pour un coût de 303,79 € HT la maintenance du Progiciel Axel de signer toutes les pièces découlant de ce marché et notamment ceux afférant à son exécution (bordereau de prix complémentaire, bon de commande, etc...).

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions.

## **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour en précisant que la délibération N° 2014-19 relative au cimetière concernant une demande de substitution de concession est retirée et propose l'ajout de deux délibérations : N°2014-19 relative aux finances concernant l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes – Réalisation de travaux d'urgence – Demande de subvention, et N°2014-20 relative aux finances concernant la convention avec la société Exelcia.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur le retrait de la délibération n°2014-19 et les deux ajouts proposés

## **ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE**

### **QUESTION N°2014-01 Désignation d'un secrétaire de séance**

A cet effet, suite à vote à bulletins secrets et à l'unanimité, Monsieur Jean-Jacques KUDLINSKI est désigné pour, assisté des services de la Mairie, remplir les fonctions de Secrétaire, rédiger le procès-verbal de séance, et assister Monsieur le Maire dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

### **QUESTION N°2014-02 : Communauté d'Agglomération de Saint-Omer – Commission locale d'évaluation des charges transférées**

Lors de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées du mardi 17 décembre 2013, la commission permanente s'est prononcée favorablement sur :

- Transferts de charges liés à la compétence transports pour ce qui concerne le transport aux piscines des élèves des communes d'Arques et de Moule,
- Ajustement de l'attribution de compensation des communes concernées par la brigade communautaire de l'eau,
- Validation des attributions de compensation des 19 communes pour 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur le transfert de ces charges.

### **QUESTION N°2014-03 : Personnel communal – Aides du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP) – Principe de rétrocession à l'agent – Modification de la délibération N°2011-150-SGES du 27 septembre 2011**

La délibération N°2011-150-SGES du 27 septembre 2011 prévoit : « En fonction de la nature de l'action, l'employeur peut s'avérer être le bénéficiaire du versement de l'aide alors que l'effort d'adaptation est supporté financièrement par l'agent. Dans ces conditions, il convient de prévoir un mécanisme de rétrocession à l'agent de l'aide perçue. »

Afin de pouvoir venir en soutien des agents nécessitant une aide technique ou de toute autre nature, dans le cadre de leurs missions, qui ne pourraient supporter l'avance des frais, il convient de pouvoir avancer les sommes au praticien en lieu et place de l'agent et être remboursé par le FIPHFP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De maintenir le principe de rétrocession à l'agent, des aides perçues par le FIPHFP, dans le cadre des actions menées en faveur des personnels handicapés, lorsque le bénéficiaire justifie du paiement de la dépense,

- D'approuver le principe d'avance au praticien des aides perçues par le FIPHFP, dans le cadre des actions menées en faveur des personnels handicapés lorsque le bénéficiaire en fait la demande,
- De solliciter les aides auprès du FIPHFP,
- D'autoriser donnée à Monsieur le Maire de signer tous les documents sollicitant des aides auprès du FIPHFP,
- D'imputer les dépenses occasionnées par les remboursements de ces frais avancés par l'agent à l'article 6488 des budgets 2011 et suivants,
- D'imputer les recettes à provenir de ces aides versées par le FIPHFP à l'article 7478 des budgets 2011 et suivants.

#### **QUESTION N°2014-04 : Personnel communal – Création de poste – Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 en y ajoutant les éléments suivants :

- o En créant un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- o En créant un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- o En créant deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- o En créant deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- o En créant deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- o En créant un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- o En supprimant un poste d'attaché à temps complet.

#### **FINANCES**

#### **QUESTION N°2014-05 : Débat d'Orientation Budgétaire**

Après l'examen de la situation financière de la ville d'ARQUES, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2014 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

##### **1. Contexte général**

La loi de finances pour 2014 n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 est parue au Journal officiel du 30 décembre 2013.

La loi de finances pour 2014 est fondé sur un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique avec une prévision de croissance de 0,1 % du PIB en 2013 et de 0,9 % en 2014, ainsi que sur une prévision d'inflation hors tabac de 0,9 % en 2013 et 1,3 % en 2014.

En 2014, le déficit public devrait atteindre 3,6 % du PIB, soit une baisse de 0,5 point de PIB par rapport à 2013 (prévision de déficit à 4,1 % du PIB). Cette diminution s'inscrit dans le délai de deux ans supplémentaires que la Commission européenne avait donné au printemps dernier au gouvernement pour respecter les critères de Maastricht (3% maximum de déficit)

##### **➤ Loi de finances pour les collectivités territoriales**

La loi de Finances 2014 met en œuvre les principales conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les collectivités locales sont ainsi appelées à « participer à l'effort de redressement des finances publiques ».

Après une stabilisation en 2013, les concours financiers de l'État seront diminués en valeur de 1,5 milliard d'euros en 2014, soit un doublement de l'effort par rapport à la trajectoire inscrite dans la loi de programmation des finances publiques.

Pour les communes et les intercommunalités, cela représentera 840 millions d'euros en moins en 2014 avec une diminution qui se fera au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Conformément à ce Pacte, il est également prévu le renforcement de plusieurs dispositifs de compensation des charges de collectivités, notamment en faveur des départements pour leur permettre de faire face à la croissance de leurs dépenses sociales (droits de mutation notamment). Les dispositifs de péréquation restent toujours renforcés entre collectivités afin de soutenir les plus fragiles d'entre elles :

- la péréquation verticale, c'est-à-dire l'aide de l'État aux communes les plus défavorisées, va doubler, passant de 119 à 238 millions d'euros. La dotation de solidarité urbaine augmente de 60 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 39 millions.
- la péréquation horizontale (entre collectivités) sera également « renforcée » : le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) « monte en charge », passant de 360 à 570 millions d'euros.

On peut également noter l'abrogation du jour de carence dans la fonction publique qui avait été institué par l'article 105 de la loi de finances pour 2012.

La revalorisation des bases fiscales s'élèvera à 0,9 % en 2014, coefficient correspondant à l'inflation des prix en 2013 (0,9%). L'inflation en 2014 est attendue entre 1 et 1,2%.

## 2. Examen de la situation financière de la ville d'Arques

Dépenses de fonctionnement :

CA : compte administratif – BP : Budget primitif

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014
011 Charges à caractère général	3 107 539 €	2 713 908 €	2 727 701 €	2 706 578 €	2 958 461 €	3 559 636 €
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 805 075 €	5 989 291 €	5 982 137 €	5 969 594 €	6 023 335 €	6 350 000 €
65 Autres charges de gestion courante	1 404 971 €	1 419 819 €	1 384 706 €	1 348 572 €	1 312 848 €	1 307 600 €
66 Charges Financières	874 962 €	847 588 €	857 175 €	819 741 €	886 815 €	770 000 €
67 Charges exceptionnelles	79 516 €	183 892 €	164 668 €	767 423 €	354 376 €	118 700 €
68 Dotation aux amortissements	359 803 €	343 983 €	528 955 €	710 549 €	744 073 €	773 140 €
Atténuation de produits					9 400 €	13 000 €
Virement investissement						1 800 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 631 866 €</b>	<b>11 498 481 €</b>	<b>11 645 342 €</b>	<b>12 322 456 €</b>	<b>12 289 309 €</b>	<b>14 692 076 €</b>

Recettes de fonctionnement :

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014
Produits des services, du domaines	346 368 €	401 548 €	557 253 €	616 448 €	727 877 €	607 500 €
Travaux en régie	448 329 €	302 474 €	290 408 €	301 282 €	313 512 €	350 000 €
Impôts et taxes	10 192 152 €	9 462 875 €	9 671 592 €	9 985 385 €	10 324 599 €	10 457 966 €
Dotations et participations	1 810 843 €	1 937 288 €	1 768 527 €	2 406 285 €	2 165 387 €	2 115 671 €
Autres produits de gestion courante	158 815 €	208 888 €	217 189 €	278 133 €	264 905 €	221 000 €
Atténuation de charges	390 996 €	368 200 €	357 283 €	320 268 €	251 365 €	250 000 €
Produits financiers	2 858 €	2 325 €	30 €	2 346 €	1 944 €	2 500 €
Produits exceptionnels	30 493 €	86 621 €	145 766 €	676 222 €	349 333 €	10 000 €
Transferts de charge						
Excédent reporté						677 440 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 380 854 €</b>	<b>12 770 218 €</b>	<b>13 008 047 €</b>	<b>14 586 369 €</b>	<b>14 398 920 €</b>	<b>14 692 076 €</b>

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Résultat de l'exercice	1 748 988 €	1 271 740 €	1 362 706 €	2 263 912 €	2 109 611 €
Excédent reporté	1 440 683 €	369 471 €	641 211 €	703 916 €	767 829 €
Total de l'excédent	3 189 671 €	1 641 211 €	2 003 916 €	2 967 829 €	2 877 440 €
<b>Virement 1068 (investissement)</b>	<b>2 820 272 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>
Report de l'excédent en fonctionnement (Année n+1)	369 471 €	641 211 €	703 916 €	767 829 €	677 440 €

Section d'Investissement  
Endettement

	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/08	715 406 €	856 992 €	17,8 M€
31/12/09	874 962 €	852 240 €	18 M €
31/12/10	847 587 €	916 731 €	19,7 M€ (dont 0,5M€ de l'emprunt relais réalisé)
31/12/11	857 175 €	997 330 €	18,72 M€ (dont 0,5M€ de l'emprunt relais réalisé)
31/12/12	819 741 €	969 633 € (+ remboursement de l'emprunt relais de 500 000 €)	17,24 M€
31/12/13	886 815 €	1 424 537 € (dont 450 000 € dans le cadre de la renégociation d'un prêt)	16,25 M€
31/12/2014 prev	735 956 € *	907 973 € *	15,35 M€
31/12/2015 prev	715 379 € *	948 247 € *	15,20 M€
31/12/2016 prev	708 346 € *	995 390 € *	15 M€

(\*) les simulations en versement d'intérêt et de capital sont faites en intégrant des emprunts prévus au titre de 2014 à 2016 (800 000 € en 2015 et 800 000 € en 2016 - taux fixe de 4% sur 15 ans, paiement trimestriel).

L'endettement de la collectivité a augmenté entre 2008 et 2010, compte tenu de l'important programme d'investissement engagé depuis plusieurs années en faveur de la population Arquoise (médiathèque, stand de tir, château Lutun, Complexe gymnique, travaux de voirie, ...).

En 2011, 2012 et 2013, le recours à l'emprunt a été nul.

En 2014, une ligne d'emprunt de l'ordre de 300-500 K€ sera provisionnée, mais ne devrait pas être sollicitée. L'objectif sur les prochaines années est de poursuivre le désendettement de la commune.

#### Recettes d'investissement

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 prev
FCTVA	1 098 398 €	780 104 €	1 110 901 €	379 498 €	278 558 €
Emprunts	1 000 381 €	2 625 000 €	1 611 €	2 145 €	450 450 €
Subventions	3 470 103 €	1 959 775 €	1 180 919 €	786 795 €	626 794 €
Autres recettes	- €	626 483 €	42 520 €	131 754 €	314 078 €
Affectation (n-1)	198 340 €	2 820 272 €	1 000 000 €	1 300 000 €	2 200 000 €
Amortissement immobilisations	359 803 €	343 983 €	437 477 €	626 990 €	683 019 €
Cession d'immobilisation (+value)				580 812 €	239 145 €
Reste à réaliser recettes					
Virement fonctionnement					
<b>Total</b>	<b>6 127 025 €</b>	<b>9 155 618 €</b>	<b>3 773 427 €</b>	<b>3 807 994 €</b>	<b>4 792 043 €</b>

Les recettes d'investissement sont en forte augmentation en 2013 par rapport à 2012 (+25%) grâce à un autofinancement des dépenses d'investissement en forte évolution. Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2013, les 450 000 € correspondant à la contre-partie du remboursement anticipé de l'emprunt en devises.

## Dépenses d'investissement

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 prev
Remboursement emprunt	852 241 €	916 731 €	997 330 €	1 469 633 €	1 424 537 €
Immobilisations	665 153 €	299 927 €	1 377 690 €	459 593 €	274 731 €
Immobilisations en cours	5 276 365 €	6 658 825 €	1 425 075 €	1 703 255 €	2 306 285 €
Participation ZAC Centre ville		500 000 €	250 000 €	250 000 €	- €
Autres	58 695 €	75 908 €	70 718 €	179 009 €	129 440 €
Déficit investissement	716 562 €	1 441 990 €	737 774 €	1 074 776 €	1 681 929 €
Cession d'immobilisation (- value)				353 656 €	1 500 €
Reste à réaliser dépenses					
<b>Total</b>	<b>7 569 015 €</b>	<b>9 893 392 €</b>	<b>4 858 597 €</b>	<b>5 489 922 €</b>	<b>5 818 422 €</b>

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 5,8 M€ en 2013, en augmentation de 6% par rapport à 2012.

Les principales dépenses d'investissement en 2013 ont été :

- Travaux de voirie rue Sand, Briand et Desbrosse : 867 958 € (+ 139 166 € au titre des recettes à réaliser)
- Effacement des réseaux rues de Lille et Gambetta : 173 692 €
- Effacement des réseaux Avenue de Gaulle : 50 466 €
- Travaux de chauffage groupe scolaire Camus : 382 954 € (+ 12 114 € au titre des recettes à réaliser)
- Travaux de réhabilitation du groupe scolaire des Bourguets (isolation, menuiseries, mise aux normes des luminaires) : 83 602 €
- Travaux divers dans les groupes scolaires : 73 000 €
- Travaux dans les équipements sportifs de la commune :
  - o Installation de cibles électroniques au stand de tir à 50 m : 41 713 €
  - o Acquisition de 15 Aquabikes : 30 830 €
  - o Aménagements salle VIP du complexe gymnique : 16 180 €
  - o Remplacement du tatami salle des arts martiaux : 9 960 €
  - o Aménagement d'une guérite, d'un garage et d'un muret au stade A André : 13 594 €
  - o Autres dépenses : 47 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes : 91 881 € (+ 67 260 € au titre des recettes à réaliser)
- Remplacement de menuiseries à l'hôtel de ville : 33 100 €
- Installation d'une aire de jeux quartier Camus/Garenne : 38 814 €

## Résultat d'investissement

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 prev
Résultat	-1 441 990 €	- 737 774 €	-1 085 170 €	-1 681 929 €	-1 026 379 €
Reste à réaliser dépenses	5 639 676 €	1 554 696 €	254 474 €	386 714 €	253 289 €
Reste à réaliser recettes	4 261 394 €	3 328 343 €	1 409 769 €	599 925 €	104 011 €
<b>Résultat final</b>	<b>- 2 820 272 €</b>	<b>1 035 873 €</b>	<b>70 125 €</b>	<b>- 1 468 718 €</b>	<b>- 1 175 656 €</b>

Le déficit d'investissement est de 1 M€ en 2013 et porté compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes à 1,17 M€.



Il sera (sur)compensé par un virement à la section d'investissement de 2,2 M€ (prélèvement sur le résultat de l'année 2013 excédentaire au global de 2,87 M€). L'excédent de fonctionnement important en 2013 aura donc permis de mettre en œuvre un programme plus important d'investissement sans recours à l'emprunt.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Résultat de l'exercice	1 748 988 €	1 271 740 €	1 362 706 €	2 263 912 €	2 109 611 €
Excédent reporté	1 440 683 €	369 471 €	641 211 €	703 916 €	767 829 €
Total de l'excédent	3 189 671 €	1 641 211 €	2 003 916 €	2 967 829 €	2 877 440 €
<b>Virement 1068 (investissement)</b>	<b>2 820 272 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>
Report de l'excédent en fonctionnement (Année n+1)	369 471 €	641 211 €	703 916 €	767 829 €	677 440 €

#### Programme de réalisation 2014

*Sont repris ci après les principaux travaux et achats qui seraient proposés pour le BP 2014 (en € TTC)*

#### **VOIRIE ET RESEAUX**

- Travaux de voirie (1 020 000 €)
  - a) APCP travaux de voirie Rues de Lille, Gambetta et Puype – pour 2014 Achèvement de l'effacement des réseaux rues de Lille, Gambetta et Puype et travaux de voirie rues de Lille et Gambetta (660 000 €)
  - b) Travaux divers de voirie : enveloppe de 300 000 €
  - c) Accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : enveloppe de 20 000 €
  - d) 2<sup>nd</sup>e partie du réaménagement du secteur du Marais (massifs, stationnements) : 40 000 €
- Eclairage public : (226 000 €)
  - o Remplacement de 24 ballons fluo rues Loucheur, Denis Papin, Cévennes, A France (22 000 €)
  - o Remplacement de 42 lanternes type « boule » rues Danvers et Miss Cawell (75 000 €)
  - o Remplacement d'armoires d'éclairage public (24 000 €)
  - o Remplacement de lanternes vandalisées sur le secteur Garenne (35 000 €)
  - o 70 000 € au titre de la maintenance des points lumineux
- Défense incendie : (64 000 €)
  - o Participation ville pour défense incendie rue de Lille et Gambetta (10 000 €)
  - o Renforcement de la protection incendie zone du Lobel (18 000 €)
  - o Défense incendie secteur Anjou, Strasbourg, Colmar (36 000 €)

#### **BATIMENTS**

- Ecoles (360 000 €) Sont notamment prévus :
  - o AP/CP Reconstruction partielle du groupe scolaire Ferry – pour 2014 : démolition des deux habitations (60 000 €) et début des études du maître d'œuvre (60 000 €)
  - o La poursuite d'équipement en tableaux blancs numériques (15 000 €)
  - o La mise à niveau des classes informatiques pour les groupes scolaires Camus et Centre (25 000 €)
  - o Travaux de toiture, de remplacement de menuiserie à l'école Kergomard (40 000 €)

- Travaux d'isolation et de remplacement de menuiserie au groupe scolaire Camus suite aux travaux de chauffage menés en 2013 (60 000 €)
- Surveillance de la qualité de l'air dans les écoles suivant décret (20 000 €)
- Diverses opérations (80 000 €)
- Travaux divers dans les bâtiments municipaux et logements : interventions en régie et/ou par entreprise (enveloppe de 150 000 €)
- Equipements sportifs (147 0000 €) Sont notamment prévus :
  - Salle Levisse : réfection des toitures terrasse (55 000 €)
  - Remplacement d'un praticable de gym (42 000 €) (avec revente des deux actuellement installés pour environ 30 000 €)
  - Autres interventions diverses (50 000 €)
- Eglises et cimetière (260 000 €)
  - AP/CP Travaux de rénovation de l'église Saint-Louis.  
Pour 2014 : choix du maître d'œuvre et divers (30 000 €) et lancement de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux (230 000 €).
- Ascenseur à bateaux des Fontinettes (205 000 €)
  - AP/CP Ascenseur des Fontinettes : en 2014 rémunération du maître d'œuvre (140 000 €) et réalisation des travaux d'urgence (40 000€) et mission de contrôle technique (25 000 €)

### CADRE DE VIE

- Espaces verts (449 000 €)
  - AP/CP Plan de gestion des étangs 2013-2015 : mise en œuvre du plan en 2014 (420 000€)
  - Remise en état du City stade près du centre social (29 000 €)
- Divers (260 000 €)
  - Remplacement du pont du Brockus (30 000€)
  - Retrait de deux épaves de bateaux base nautique (20 000 €)
  - Réfection et remise en état de ponts du Parc de Loisirs (140 000 €)
  - Renforcement des berges de la basse Meldyck (1<sup>ère</sup> phase sur 3) (60 000 €)
  - Hydrogommage et lettrage du monument aux morts (10 000 €)

### DIVERS

- Remplacement des progiciels de gestion financière et des ressources humaines (55 000 €) et de l'état civil (12 000 €)
- Matériels et mobiliers divers services municipaux et écoles (100 000 €)
- Remplacement de deux véhicules pour les services techniques (42 000 €)

Au titre du programme pluriannuel communal, les investissements suivants sont à prévoir dans les années prochaines :

- Réhabilitation de l'ascenseur à bateau des Fontinettes (6 M€ HT)
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des étangs (205 000 € TTC pour 2015)
- Travaux de voirie rue Henri Puype (700 000 € TTC en 2015). Seront également à programmer les rues Hugo et Delattre
- Poursuite des travaux de mise aux normes handicapés dans les bâtiments municipaux (400 000 € TTC)
- Poursuite des travaux de mise en conformité de la défense incendie (150 000 € TTC)
- Travaux de voirie rue Puype (780 000 € TTC) en 2015

- Mise à niveau informatique des salles informatique et câblage des écoles (35 000 € en 2015)
- Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville (non chiffré)
- Poursuite des travaux de restauration de l'église Saint Louis (162 000 € TTC en 2015, 218 000 € TTC en 2016)
- Poursuite des travaux de renforcement des berges de la basse Meldyck (2<sup>nde</sup> et 3<sup>ème</sup> phases) (120 000 € TTC)
- Poursuite des travaux de ponts (parc de loisirs, rue de Strasbourg)

### 3. Synthèse et perspectives 2014

Compte tenu de la revalorisation des bases (0,9%), des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition resteront constants.

Le programme 2014 d'investissement nécessitera l'inscription de la réalisation d'un emprunt compris entre 300 et 500 000 €.

Des financements ont été (ou seront) sollicités pour les opérations suivantes : ascenseur à bateaux des Fontinettes), reconstruction de l'école Ferry.

Certains sont d'ores et déjà obtenus : effacement des réseaux rues Puype, Lille et Gambetta, plan de gestion des étangs notamment.

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

#### **QUESTION N°2014-06 : Utilisation de la dotation de solidarité urbaine – Exercice 2013**

pour 2013, notre Ville ayant passé les 10 000 habitants et répondant aux critères de solidarité définis s'est vue attribuer une dotation de solidarité urbaine et a bénéficié à ce titre d'une attribution de 360 351 € (354 153 € en 2012).

Cette dotation de solidarité urbaine a contribué au financement d'opérations de développement social urbain retracées ci-dessous pour un coût global de 2 956 988 € (plus 151 280 € au titre des restes à réaliser).

Répartition des actions de développement social urbain pour l'année 2013 :

#### ① Subventions aux associations et établissements publics :

- Subvention au CCAS : 350 000 €
- Subvention au Centre Social Jean Ferrat : 260 860 €
- Subvention aux associations à caractère sportif : 284 515 €
- Subvention aux écoles : 95 673 €
- Subvention à d'autres associations : 70 813 €

#### ② Principales dépenses d'équipement :

- 1 007 124 € (867 958 € au titre de 2013 + 139 166 € au titre des restes à réaliser) pour la restructuration des rues Briand, Sand et Desbrosse, travaux concourant à la sécurisation de la circulation (sécurité, vitesse) et du stationnement autour des stades de la commune, du centre social, du groupe scolaire des Bourguets et de la salle des fêtes
- 57 770 € pour la création de stationnements au quartier du marais, près de la médiathèque, rue de Provence, rue de la Fontaine
- 173 694 € pour les travaux d'effacement de réseaux pour les rues de Lille et Gambetta
- 78 654 € au titre des travaux d'éclairage public sur le secteur Camus et de remplacements d'illuminations
- 50 466 € pour les travaux d'effacement de réseaux sur l'avenue de Gaulle
- 395 069 € (382 955 € + 12 114 € au titre des restes à réaliser) pour les travaux de chauffage et de VMC au groupe scolaire Camus

- 84 009 € pour les travaux d'isolation, d'électricité et de menuiserie pour la partie maternelle des Bourguets
- 73 242 € de dépenses diverses d'investissement dans les autres groupes scolaires de la commune
- 67 565 € pour les équipements sportifs de la commune (30 830 € pour l'acquisition d'aquabikes, 16 180 € pour l'aménagement réception de la salle VIP du complexe gymnique, 10 595 € pour la guérite du stade d'honneur, 9 960 € pour les remplacements du tatami de la salle des arts martiaux)
- 38 814 € pour l'aménagement d'une aire de jeux à la coulée verte.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan des actions relatives au développement social urbain.

## **QUESTION N°2014-07 : Délégation du Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le recours à l'emprunt et la gestion active de la dette – Rapport annuel de la dette**

### **1. Caractéristiques de la dette au 31 décembre 2013**

Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen payé	Durée de vie résiduelle
Encours total de la dette actuelle	16 259 607 € (-6% par rapport au 1 <sup>er</sup> janvier 2013)	4,59% (4,56% en 2013)	16 ans et 7 mois (17 ans et 2 mois en 2013)
Taux fixe	14 590 032 €	4,75 %	
Taux variable	472 074 €	0,59 %	
Prêts structurés	1 197 501 €	4,26 %	

La dette de la ville d'Arques fait apparaître une part de taux fixe beaucoup plus importante qu'au niveau du panel de notre cabinet d'assistance à gestion de dette Finance Active (90% contre 53%). La part de taux fixe faible (dette structurée et taux fixes à phase est inférieure à celle de la strate (7% contre 23%).

La part de dette à taux variable est également très inférieure à celle du panel, s'établissant à 3% contre 20% pour la même strate de population.

In fine, la dette de la ville apparaît comme beaucoup plus sécurisée que celle du panel ou que celle de l'ensemble des collectivités.

Appliquée à la ville d'Arques, la matrice de risque est la suivante :

Indice sous-jacent / structure	Encours au 31/12/2013	% de l'encours
1 A	15 062 106 €	92,63%
1 B	1 197 501 €	7,37%
	16 259 607 €	100%

100% de l'endettement de la commune est donc en risque faible (96,51% en 2013). La société Finance Active, cabinet spécialisé assistant de la commune depuis cette année en matière de gestion de dette positionne le risque comme faible à 1,1 sur son échelle d'appréciation (cotation de 1 à 5).

La dette comprenait en 2013 un produit hors charte (risque de sous-jacent 6 et/ou risque de structure F). Il s'agissait d'un emprunt en devise suisse (risque de structure F) avec un risque de change attendu sur la durée résiduelle (105 000 € estimés).

Une sécurisation en taux fixe de celui-ci a été demandée à l'organisme bancaire et réalisée en juillet 2013 pour sa valeur résiduelle, à savoir 450 000 € (taux fixe de 3,59% sur une durée de 9 ans) avec

autofinancement de la perte de change et des pénalités (104 622 €) permettant ainsi de dégager un gain estimé sur la durée du prêt de l'ordre de 26 000 €.

### **Orientations Budget 2014 et perspectives**

Compte-tenu des éléments figurant dans le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2014, le recours à l'emprunt se fera dans des proportions maîtrisées avec une perspective d'ouverture d'une ligne d'emprunt d'environ 300 000 €, le montant définitif devant être arrêté lors du vote du budget primitif en mars.

La commune ne dispose plus de ligne de trésorerie depuis juin 2012 compte-tenu de la trésorerie actuellement disponible. Une nouvelle sollicitation serait faite en cas de besoin en 2014.

La commune poursuivra ainsi la diminution en 2014 de son encours de dette. Elle sera également attentive à l'évolution des marchés et aux arbitrages ou échanges de taux possibles (notamment sur l'emprunt en devises).

L'évolution de la dette sur les exercices à venir **en l'absence d'emprunt** évoluerait comme suit :

	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/2014	735 956 €	907 973 €	15,35 M€
31/12/2015	699 510 €	922 017 €	14,43 M€
31/12/2016	662 313 €	916 702 €	13,51 M€

Toutefois, sur les prochains exercices, **compte tenu des projets de la commune (programme de voirie, ascenseur à bateaux des Fontinettes, plan de gestion des étangs, réhabilitation de l'école Ferry, Réhabilitation de l'église Saint Louis ...)**, sur la base d'une perspective d'emprunt de 0 € en 2014, de 800 000 € en 2015 et de 800 000 € en 2016 (taux fixe de 4% sur 15 ans, paiement trimestriel), la situation serait la suivante :

	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/2014	735 956 €	907 973 €	15,35 M€
31/12/2015	715 379 €	948 247 €	15,20 M€
31/12/2016	708 346 €	995 390 €	15 M€

L'endettement global de la collectivité diminuerait donc sur cette période de 7,7%, ce qui est compatible avec la mise en œuvre des différents projets pluriannuels de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

### **QUESTION N°2014-08 : Autorisation de programme et crédits de paiement – Plan de gestion des Etangs de Mâlhove et Beauséjour – Bilan annuel d'exécution – Ajustement**

Le montant de l'APCP revu après attribution des marchés (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établirait à 646 000 € TTC de 2013 à 2015.

La valorisation de main d'œuvre (travaux en régie et imputation en section de fonctionnement) est quant à elle valorisée à hauteur de 92 400 € et n'est plus reprise dans la valorisation globale de l'APCP.

Le faucardage et le transport de l'élodée qui correspondent à des dépenses de fonctionnement ne sont également plus reprises dans la valorisation globale de l'APCP (45 000 € sur les 3 ans).

Le total de l'opération s'établit donc quant à lui à 783 400 € TTC.

Les crédits de paiement sont repris dans la fiche ci-annexée.

Les participations des co financeurs s'établissent comme suit :

- FEDER : 79 120 €
- Région : 250 248 €
- Agence de l'eau : 157 334 €
- Fédération Départementale de l'Energie : 7 000 €

- Participation communale : 289 698 € (une partie de cette somme : 101 720 € sera récupérée en n+1 au titre du FCTVA).

Le taux de financement de l'opération est donc de l'ordre de 75%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement du projet,
- d'autoriser Monsieur le maire à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

**QUESTION N°2014-09 : Autorisation de programme et crédits de paiement – Travaux de voirie rue de Lille, Puype et Gambetta – Bilan annuel d'exécution – Ajustement**

Le montant de l'opération revu après attribution des marchés (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établirait à 1 618 867 € TTC de 2013 à 2015.

L'évolution du budget de l'opération s'explique notamment comme suit :

- La création d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'ancien collège (déménagement de l'IME) nous impose de revoir les limites du domaine public et de dévier un réseau,
- La rue d'Anjou a été ajoutée à l'opération (2 candélabres et réfection de la voirie),
- Le château Lutun sera desservi suite à l'opération par des fourreaux permettant le raccordement à la fibre optique.

Toutefois, les appels d'offres ont permis, en dépit de ces adjonctions, de réduire au global le coût des travaux.

Les crédits de paiement sont repris dans la fiche ci-annexée.

Les participations des co financeurs s'établissent comme suit :

- Fédération Départementale de l'Energie : 98 322 €
- Participation communale : 1 520 545 € (une partie de cette somme : 254 000 € sera récupérée en n+1 au titre du FCTVA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement du projet,
- d'autoriser Monsieur le maire à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

**QUESTION N°2014-10 : Groupe Scolaire Jules Ferry – Projet de réhabilitation du groupe scolaire – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – modification de la demande de subvention**

Le taux de financement maximal sur lequel était sollicité cette subvention ne serait pas de 30% mais de 25%. Il convient donc à la demande des services de l'Etat de modifier le plan de financement et la demande de subvention.

L'estimation du coût des travaux qui seront réalisés pour cette 1<sup>ère</sup> tranche est de 937 549 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit donc comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €
Construction de la première partie du bâtiment	783 367 €	DETR (25%)	234 387 €
Démolition des préfabriqués	27 350 €	Conseil général	non connu
Rénovation de l'existant	51 832 €	Autofinancement de la commune	703 162 €
Maitrise d'œuvre	75 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>937 549 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>937 549 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Ferry sur la base du plan de financement repris ci-dessus,
- une demande de subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer toute pièce se référant à cette demande.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **QUESTION N°2014-11 : Classes de mer et de découverte – Ecole Primaire Albert Camus – Participation Communale**

L'Ecole Primaire Albert Camus a présenté son projet de classe de découverte à Zuydcoote qui aura lieu du 16 au 20 juin 2014 et qui concerne 59 élèves et 8 adultes accompagnateurs.

Afin d'alléger la contribution payée par les familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

1°) de verser une subvention de 3520,00 € directement à l'établissement scolaire.

2°) d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574-212 du Budget 2014.

### **QUESTION N°2014-12 : Classe Européenne – Séjour éducatif en Espagne – Ecole Primaire Jules Ferry – Participation Communale**

L'Ecole Primaire Haut-Arques a présenté son projet de séjour à Azuqueca De Henares en Espagne, qui a eu lieu du 05 au 09 mai et qui concerne 15 élèves et 5 adultes accompagnateurs.

Ce séjour, d'un budget de 8 272 € est financé à hauteur de 2 847,00 € par la subvention Comenius + USEP, par les familles à hauteur de 160 €/enfant et par les accompagnateurs à hauteur de 150 €/personne.

Afin d'alléger la contribution payée par les familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

1°) de verser une subvention de 1 800,00 € directement à l'établissement scolaire.

2°) d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574-212 du Budget 2014.

### **QUESTION N°2014-13 : Classe transplantée – Séjour éducatif – Ecole Primaire Jules Ferry – Participation Communale**

L'Ecole Primaire Jules Ferry a présenté son projet de séjour éducatif à Paliano en Italie, qui aura lieu du 14 au 18 avril prochain et qui concerne 39 enfants et 7 accompagnateurs.

Ce séjour, d'un budget prévisionnel de 16060 € est financé à hauteur de 5375 € par l'association de l'école, par les familles à hauteur de 160 €/enfant et par les accompagnateurs à hauteur de 150 €/personne, soit un total de 12345,00 €.

Afin d'alléger la contribution payée par les familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide:

1°) de fixer à 90 Euros par enfant et à 90 Euros par accompagnateur, le montant de la participation communale pour ce séjour soit un total de 4140,00 €.

2°) de verser cette subvention directement à l'établissement scolaire.

3°) d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574-212 du Budget 2014.

## **CULTURE**

### **QUESTION N°2014-14 : Fête de la musique – Organisation d'une scène ouverte**

Le samedi 21 juin, le pôle culturel organise, dans le cadre de la fête de la musique, une scène ouverte à la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur le règlement.

### **QUESTION N°2014-15 : Médiathèque – Organisation d'un concours de poésie – Printemps des poètes**

Dans le cadre de la manifestation nationale du Printemps des poètes, la médiathèque municipale d'Arques organise un concours de poésie qui s'adresse aux 7-18 ans. Dans ce cadre, les lauréats pourront remporter un prix qui sera décerné le samedi 15 mars lors d'un spectacle de poésie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur l'organisation du concours et le règlement.

#### **QUESTION N°2014-16 : Médiathèque – Modification du règlement intérieur**

Au vu de l'évolution des pratiques au sein de la médiathèque, le règlement intérieur doit être actualisé. Les modifications concernent :

- l'utilisation des postes Internet désormais accessibles aux usagers non-inscrits ;
- la possibilité de consommer des boissons dans la médiathèque, dans un espace restreint dédié (espace presse) ;
- les collections : le prêt de liseuse et la suppression du prêt de CD-roms.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur l'actualisation du règlement intérieur de la médiathèque.

### **VOIRIE COMMUNALE**

#### **QUESTION N°2014-17 : Maintenance des installations d'éclairage public – Signalisation tricolore – Pose et dépose de motifs de Noël – Lancement d'une consultation et autorisation de signature du marché**

Le contrat signé en mars 2011 arrive à terme.

Il convient donc de mettre en œuvre un appel d'offres ouvert lancé en vue de confier à un mandataire pour une durée de trois ans prestations suivantes :

- Maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore
- Pose et dépose des motifs de Noël
- Travaux imprévus de remise en état des installations (détériorations par des tiers ou dues à des conditions météorologiques exceptionnelles).

L'estimation globale du coût de ces prestations est de 150 000,00 € HT minimum par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'offres pour maintenance des installations d'éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des motifs de Noël pour une durée de trois ans, ou à relancer une nouvelle procédure en application des dispositions de l'article 59 III du Code des Marchés Publics si la procédure est déclarée infructueuse.

### **AMENAGEMENT URBAIN**

#### **QUESTION N°2014-18 : ZAC du Centre Ville – Dénomination de l'artère principale : rue Jacques DURAND**

Afin de faciliter les dépôts de permis de construire et les futures démarches administratives des porteurs de projets, il vous est proposé d'attribuer les noms des rues qui formeront ce secteur :

- Baudelaire
- Maupassant
- Flaubert
- Rimbaud
- Balzac

Concernant la voie principale de la ZAC, eu égard au passé industriel de ce site, il a été proposé à la famille Durand de la dénommer Jacques Durand

Enfin, l'actuel quai du commerce qui deviendra une artère piétonne le long du canal portera quant à lui le nom d'Allée de Wadgassen,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :



- de se prononcer favorablement sur ces dénominations de voies.

## **FINANCES**

### **QUESTION N°2014-19 : Ascenseur à bateaux des Fontinettes – Réalisation de travaux d'urgence – Demande de subventions**

Sur la base du diagnostic réalisé par l'agence T'KINT, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes, il convient de procéder très rapidement aux travaux à caractère urgent, ci-dessous, qui ne peuvent pas attendre le lancement du marché de réfection de l'ascenseur à savoir :

- condamnation de la circulation sur l'écluse de garde (signalisation adéquate),
- dépose de la passerelle centrale amont,
- suppression des tôles de platelage prête à tomber,
- sécurisation de l'échelle située au niveau de la colonne de prise d'eau (signalétique adéquate).

Le coût de ces travaux est estimé à 32 000 € HT.

L'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes étant classé au titre des Monuments Historiques, des subventions sont possibles notamment auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du CG (Conseil Général) au taux le plus élevé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement et toutes pièces se rapportant à ces travaux.

### **QUESTION N°2014-20 : Convention avec la Société Exelcia**

Le Cabinet EXELCIA propose de nous accompagner afin d'obtenir le remboursement des taxes incriminées en effectuant toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration jusqu'au remboursement effectif.

La société Exelcia sera rémunérée à concurrence de 40% des sommes récupérées.

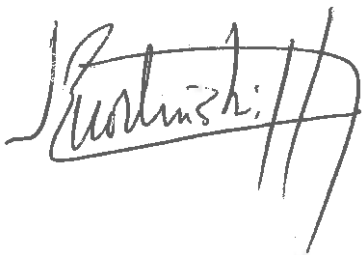
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE :

- 1°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services d'audit juridique en matière de taxes sur l'énergie.
- 2°) d'imputer les recettes et les dépenses correspondantes au Budget 2014 et suivants.

Fait et affiché en l'Hôtel de Ville,  
Arques, le 05 février 2014

Le Secrétaire de séance,

Jean-Jacques KUDLINSKI



Le Maire,

Joël DUQUENOY

